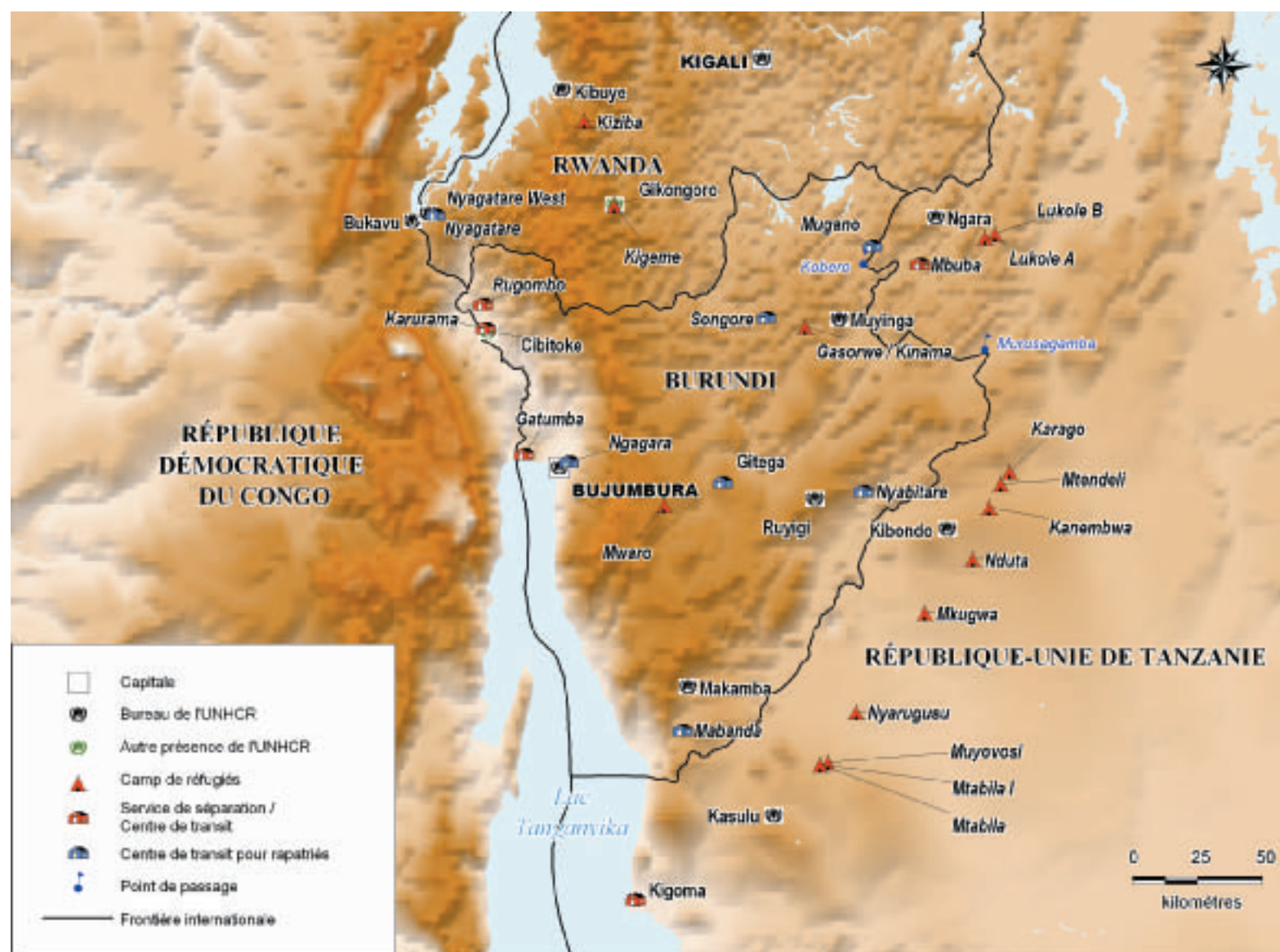


Burundi



Objectifs principaux

- S'assurer que le rapatriement de 150 000 Burundais réfugiés en République-Unie de Tanzanie (Tanzanie), en République démocratique du Congo (RDC) et dans d'autres pays est librement consenti et se déroule dans la dignité et la sécurité.
- Faciliter la réintégration des rapatriés burundais dans leurs communautés d'origine en dispensant un appui économique, social et psychologique, et en encourageant les projets de renforcement de l'autonomie.
- Continuer à prodiguer une protection et une assistance essentielle aux réfugiés congolais jusqu'à ce que la situation soit propice à un rapatriement.
- Aider les quelques Rwandais demeurés au Burundi à regagner leur pays s'ils le souhaitent.
- Aider le Gouvernement à se doter d'une législation sur l'asile et à consolider les structures nationales chargées des questions relatives aux réfugiés et aux rapatriés.

Chiffres prévisionnels

Population	Janv. 2005	Déc. 2005
Rapatriés	150 000	150 000
RDC (réfugiés)	38 000	33 000
PDI de retour	25 000	25 000
Autres réfugiés	246	18
Total	213 246	208 018

Total des besoins : 50 016 168 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

Le processus de paix, tel qu'il est décrit dans les Accords d'Arusha conclus en 2000, prévoit une période de transition – censée prendre fin le 30

octobre 2004 et aboutir à des élections démocratiques et à la formation d'un gouvernement d'unité nationale. La période de transition risque hélas de se prolonger, les signataires ne parvenant pas à s'accorder sur la répartition des attributions et sur le calendrier des élections. Quoique toujours précaire, la sécurité s'est améliorée dans la plupart des régions depuis que le Gouvernement du Burundi et le principal mouvement rebelle – Conseil national pour la défense de la démocratie/Front pour la défense de la démocratie (CNDD/FDD) – ont conclu un accord de paix en novembre 2003. La seule province qui connaisse de graves problèmes de sécurité est celle de Bujumbura-rural, régulièrement attaquée par le Front national de libération (FNL), mouvement rebelle qui n'est pas associé au processus de paix.

Cette précarité a été illustrée avec brutalité après l'afflux de quelque 20 000 réfugiés en provenance de RDC au début du mois de juin. Les réfugiés ont été logés dans les nouveaux centres de transit de Cibitoke et de Bujumbura-rural, en attendant qu'un terrain situé à plus grande distance de la frontière leur soit alloué. En août 2004, le FNL et d'autres groupes (non identifiés à ce jour) ont lancé une violente attaque armée contre des réfugiés Banyamulenge hébergés à Gatumba, faisant 152 morts et plus de 100 blessés graves. À l'époque où ce document a été rédigé, l'UNHCR s'employait à transférer les réfugiés des zones frontalières vers des sites alloués par les autorités et se trouvant à l'intérieur des terres. Parallèlement, un grand nombre de réfugiés congolais ont commencé à quitter ces sites au début du mois de septembre 2004. La plupart ont regagné la RDC par leurs propres moyens, d'autres se sont dispersés dans des communautés voisines ou à Bujumbura et quelques-uns se sont rendus au Rwanda.

Le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) renforce sa présence dans le pays (après avoir absorbé la Mission africaine de maintien de la paix au Burundi, en application d'une résolution adoptée par le Conseil de sécurité en mai 2004). Quelque 5 650 soldats de la paix sont en cours de déploiement dans les zones de retour. Le déploiement de ces effectifs et la mission humanitaire confiée au BNUB devraient entraîner une amélioration ultérieure de la sécurité et de la situation humanitaire.

En 2004, l'ONU a appliqué une phase de sécurité inférieure dans certaines provinces de retour, ce qui a facilité l'accès du personnel des Nations Unies à ces secteurs et autorisé la mise en place d'un programme

de réintégration plus complet à l'intention de la plupart des rapatriés burundais. Des postes-frontière ont été ouverts à Ruyigi et Makamba en janvier et en juin 2004. Entre le 1^{er} janvier et le 14 septembre 2004, l'UNHCR a facilité le rapatriement de quelque 80 400 Burundais réfugiés en Tanzanie, ce qui porte à 216 000 le nombre de rapatriés assistés depuis le début de l'opération en 2002.

Contraintes

Les conditions de sécurité, encore précaires dans certaines régions, ainsi que les incertitudes quant à la fin du processus de transition et à la date des élections, sont toujours à l'origine des principales contraintes. Les mesures de sécurité visant à assurer la protection du personnel des Nations Unies dans les secteurs instables sont nécessaires, certes, mais entravent la mobilité des agents de l'UNHCR et les efforts que l'Organisation déploie pour faciliter les rapatriements librement consentis.

L'assistance en faveur des populations de retour et des communautés qu'elles regagnent est très incomplète, du fait de l'absence de toute politique cohérente pour encourager le retour des PDI. Aucune organisation n'a été adéquatement mandatée pour veiller au bien-être de cette population. Dans les provinces concernées, 10 à 15 pour cent seulement des PDI de retour bénéficient de l'assistance de l'UNHCR. Ce déséquilibre suscite des tensions dans les communautés de retour, tensions qui ne manquent pas d'entraver le processus de retour. L'incertitude quant au montant des fonds disponibles est également une difficulté majeure, qui contrarie la réintégration harmonieuse des rapatriés dans leur région d'origine. L'exécution du programme d'abris et des projets de stabilisation des communautés – qui visent à réhabiliter les structures sociales et à mettre en place des activités génératrices de revenus –, a été retardée et l'Organisation a été contrainte de réduire de manière draconienne les activités.

Stratégie

Protection et solutions durables

À la fin du mois d'août, quelque 260 000 réfugiés burundais bénéficiaient d'une aide dans des camps situés à l'ouest de la Tanzanie, tandis que 470 000 de leurs compatriotes subsistaient sans assistance

aucune dans des zones d'installation situées à proximité de la frontière. La RDC accueillait plus de 19 000 réfugiés burundais, tandis que le Rwanda prodiguait son hospitalité à 1 300 de leurs compatriotes. Bon nombre d'entre eux pourraient décider de regagner leur pays en 2005. L'UNHCR continuera donc de dispenser aux réfugiés des informations sur leurs communautés d'origine, afin de leur permettre de prendre une décision en toute connaissance de cause quant à leur retour, et facilitera les rapatriements librement consentis dans la dignité et la sécurité. Une fois parvenus à leur destination finale, les rapatriés seront reçus par des Comités d'accueil, qui leur donneront des conseils sur les modalités de recouvrement de leurs biens et sur leur réinsertion dans les communautés. L'UNHCR s'attachera tout particulièrement à organiser des activités aptes à favoriser la réconciliation entre différents groupes ethniques et les sympathisants de différents partis politiques, afin de prévenir tout conflit entre les rapatriés et les autres Burundais. Les structures traditionnelles de règlement des conflits bénéficieront en outre d'un appui. Par un suivi régulier dans les régions de retour, l'Organisation s'assurera que les rapatriés sont en sécurité et facilitera leur réintégration administrative et légale.

Lorsque les réfugiés congolais (RDC) vulnérables auront été transférés dans des camps situés à bonne distance de la frontière, la protection de ces groupes sera intensifiée. Si la situation en RDC s'améliore, l'UNHCR envisagera de faciliter le rapatriement des réfugiés congolais.

Assistance

L'Organisation continuera à gérer des structures d'accueil à la frontière tanzanienne, afin d'héberger les rapatriés faisant partie de convois assistés par l'UNHCR ou rentrant par leurs propres moyens. Les rapatriés seront ensuite transportés jusqu'à leurs communes d'origine. Ils recevront un colis d'articles domestiques de première nécessité, fourni par l'UNHCR, et une ration alimentaire offerte par le PAM. La plupart des maisons des rapatriés ayant subi des dommages de nature à décourager toute tentative de réfection, les plus vulnérables d'entre eux seront inclus dans le projet de logements. Ils recevront à ce titre des matériaux difficiles à trouver ou à fabriquer, notamment des feuilles de tôle ondulée pour les toitures, des clous, ainsi que des portes et des fenêtres fabriquées sur place. Les rapatriés fourniront eux-mêmes les matériaux

restants, ainsi que la main-d'œuvre. L'Organisation continuera de prodiguer une assistance aux communautés locales, de façon à accroître la capacité d'absorption des régions de retour et à promouvoir le dialogue entre les rapatriés et les populations d'accueil. Comme convenu avec l'UNICEF et l'OMS, l'UNHCR se consacrera à la réhabilitation et à la reconstruction proprement dites des écoles et des centres de santé. L'UNICEF veillera pour sa part au bon fonctionnement des structures (par exemple en fournissant des équipements de base et en appuyant les ressources humaines). L'OMS détachera des agents pour faciliter la coordination des activités médicales et pour fournir des trousseaux sanitaires. Les activités génératrices de revenus seront intensifiées dans les zones de retour en collaboration avec les partenaires compétents.

L'UNHCR dispensera une assistance essentielle aux réfugiés congolais (RDC) hébergés dans les camps aménagés à l'intérieur du pays et appuiera un dispensaire et des structures scolaires au profit des réfugiés résidant à Bujumbura-ville. Avec le concours de ses partenaires, l'Organisation actualise régulièrement ses plans d'intervention d'urgence, afin d'être en mesure de parer à un afflux soudain de réfugiés congolais (RDC) et/ou de rapatriés burundais en provenance de Tanzanie.

Une législation relative à l'asile et aux réfugiés devrait être adoptée avant la fin de l'année 2004. L'UNHCR veillera à la mise en place des arrêtés et des procédures administratives correspondantes. Le Haut Commissariat apportera son soutien également au Comité d'éligibilité et au Groupe technique chargé des questions de protection.

Effet escompté

Au Burundi, l'UNHCR entend faciliter le rapatriement des réfugiés burundais et veiller, par des activités de suivi et d'assistance, à leur réintégration dans leurs communautés, comme précisé dans l'Appel supplémentaire en faveur du rapatriement et de la réintégration des réfugiés burundais. L'objectif est d'assurer la viabilité des retours, de garantir la coexistence pacifique des différentes populations et de contribuer à une paix durable.

Les réfugiés originaires de RDC et d'autres pays pourront, espère-t-on, vivre dans les camps dans des conditions de dignité et de sécurité satisfaisantes et



Burundi

Rapatriés burundais au centre d'accueil de Gisuru - les rapatriés, qui viennent d'arriver de Tanzanie, trient leurs affaires et s'appêtent à recommencer une nouvelle vie dans leur patrie. *UNHCR / A. Montecalvo*

regagner leur pays avec l'assistance de l'Organisation si la situation le permet. L'adoption d'une législation sur l'asile devrait considérablement accélérer le processus de reconnaissance des réfugiés présents sur le sol burundais et garantir l'accès de ces réfugiés à l'ensemble des services essentiels.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

Les opérations de l'UNHCR au Burundi seront gérées par une délégation implantée à Bujumbura, une sous-délégation située à Ruyigi et deux bureaux extérieurs installés à Muyinga et Makamba, toutes ces structures travaillant en étroite liaison avec les bureaux de l'UNHCR en

Tanzanie. En 2005, l'effectif sera composé de 47 fonctionnaires internationaux, de 128 collaborateurs nationaux et de 10 VNU.

Coordination

L'UNHCR participera activement à différents forums de coordination et poursuivra sa collaboration avec les organismes gouvernementaux compétents, tout en renforçant ses partenariats avec d'autres organisations en vue de définir une stratégie et des objectifs communs pour certaines questions thématiques. En octobre 2004, l'Organisation avait conclu des mémorandums d'accord relatifs à la santé, à l'éducation, à la fourniture de vivres et à certaines activités multisectorielles, destinées à compléter les accords existants, avec l'OMS, l'UNICEF, la FAO, le PNUD et la Banque mondiale. L'UNHCR participera à diverses activités facilitées par l'OCHA, à la Procédure d'appel global et

à l'application du cadre matriciel d'évaluation des besoins, élaborée par le CPI. Par son suivi, le Groupe directeur de la Cellule interagences de réinsertion (CIR) s'assurera de la cohérence des politiques élaborées. La CIR est un organisme des Nations Unies constitué par l'UNHCR, le PNUD et la Banque mondiale pour faciliter l'élaboration et la coordination des politiques au titre de l'initiative des « 4 R » (Rapatriement, Réintégration, Réhabilitation et Reconstruction). L'UNHCR communiquera les renseignements nécessaires, ainsi que des informations en retour, aux représentants de l'initiative des Bonnes pratiques humanitaires, qui ont choisi le Burundi comme pays pilote pour juger de l'effet de leur plan de mise en œuvre.

Bureaux

Bujumbura

Makamba
Muyinga
Ruyigi

Partenaires

Organismes gouvernementaux

Commission nationale pour la réinsertion des sinistrés
Ministère de l'Action sociale et de la Promotion de la femme
Police de l'Air, des frontières et des étrangers

ONG

African Community Resource Centre
African Humanitarian Action
Association des femmes juristes
Austrian Relief Programme
CARITAS
Centre africain de règlement constructif des différends (ACCORD)
Centre pour l'autosuffisance et le développement intégré
Comité international de secours
Comunità Impegno Servizio Volontariato
Global Rights
Ligue Iteka
World Outreach Initiatives

Autres

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

Budget (dollars E.-U)

Activités et services	Programme annuel	Programme supplémentaire	Total
Protection, suivi et coordination	1 551 092	9 124 481	10 675 573
Abris / autres infrastructures	27 675	12 350 000	12 377 675
Activités génératrices de revenus	35 784	1 300 000	1 335 784
Appui opérationnel (aux partenaires)	66 900	2 472 276	2 539 176
Assainissement	0	1 332 000	1 332 000
Assistance juridique	46 125	1 100 000	1 146 125
Besoins domestiques	58 432	3 100 000	3 158 432
Eau	0	1 200 000	1 200 000
Education	46 125	4 200 000	4 246 125
Production vivrière	18 450	1 100 000	1 118 450
Santé	92 251	1 800 000	1 892 251
Services communautaires	39 529	900 000	939 529
Sylviculture	18 450	900 000	918 450
Transport / logistique	46 125	2 590 000	2 636 125
Vivres	4 151	810 000	814 151
Total des opérations	2 051 089	44 278 757	46 329 846
Appui au programme	618 896	3 067 426	3 686 322
Total	2 669 985	47 346 183	50 016 168

Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas les dépenses d'appui, fixées à sept pour cent soit 3 099 513 dollars E.-U., prélevées sur chaque contribution aux fins de remboursement des dépenses d'appui indirectes engagées par l'UNHCR (terrain et Siège).